

La composition discutable du Conseil des Droits de l'Homme

Le Conseil des droits de l'homme tiendra sa quarante-sixième session ordinaire du 22 février au 23 mars 2021. Cependant, le plus grand débat porte sur la composition du Conseil, puisqu'il comprend dix des plus grands régimes violant les droits de l'homme, certains d'entre eux en faisant d'ailleurs partie jusqu'en 2023.

Le Venezuela est actuellement l'un des 47 membres du Conseil, pour un mandat de trois ans (2020-22), néanmoins, le 27 septembre 2019, le Conseil des Droits de l'Homme des Nations unies a créé la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République bolivarienne du Venezuela, afin d'évaluer les violations présumées des droits de l'homme commises depuis 2014. Malgré cela, Nicolás Maduro Moros, sera l'un des dirigeants qui interviendront par téléconférence à l'ouverture de la 46ème session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies ce lundi 22 février.

Sur le site officiel du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, on trouve plusieurs rapports, communiqués de presse, documentations et même vidéos, attestant des conclusions claires sur la crise des droits de l'homme dans laquelle le Venezuela se trouve aujourd'hui.

Les acteurs étatiques vénézuéliens ont commis des violations des droits de

l'homme à grande échelle, dont certaines constituent des crimes contre l'humanité. Le rapport désigne le président Nicolás Maduro et les ministres de la défense et de l'intérieur comme des fonctionnaires ayant contribué à ces abus. Les directeurs des différents services de renseignement, de sécurité et de police étaient également responsables, et nous avons une liste d'individus qui devraient faire l'objet d'une enquête plus approfondie en raison de leur implication éventuelle.

<https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/FFMV/Pages/Index.aspx>

La crédibilité du Conseil est souvent mise en doute du fait de l'identité de ses membres et de leurs priorités manifestes. En effet, plus de la moitié des pays membres ne correspondent eux-mêmes pas aux critères d'une société démocratique respectant les droits de l'homme, et certains accusent le Conseil de n'avoir jamais émis la moindre condamnation contre ses propres membres, au nombre desquels on compte l'Arabie saoudite (qui plus est membre de la Commission de la condition des femmes), et la Chine, les deux pays champions du monde de la peine de mort, mais aussi des dictatures comme l'Égypte, le Pakistan ou encore la République Démocratique du Congo.

Avant l'élection de certains membres, UN Watch, une organisation indépendante de défense des droits de l'homme basée à Genève, a documenté les abus de la Russie, de la Chine et de Cuba dans un rapport conjoint des ONG. Ce rapport détaillait le bilan scandaleux des régimes en matière de droits de l'homme au niveau national ainsi que leurs votes tout aussi négatifs sur les résolutions des Nations unies concernant les droits de l'homme.

Plusieurs des raisons de considérer ces pays comme non qualifiés étaient des preuves irréfutables que ces régimes commettaient de graves violations des droits de l'homme : disparitions suspectes, prisonniers politiques, conditions de détention difficiles, ingérence arbitraire dans la vie privée, manque d'indépendance du pouvoir judiciaire, attaques contre les journalistes, les avocats, les écrivains, les blogueurs, les dissidents, les pétitionnaires et les

membres de leur famille, ingérence dans les droits à la liberté de réunion et d'association et restrictions sévères à la liberté religieuse, entre autres.

Actuellement, Cuba, la Libye, la Chine, la Russie, l'Erythrée, la Somalie, le Pakistan, le Cameroun, le Venezuela et la Mauritanie figurent parmi les nations sélectionnées pour assurer la protection et le respect des droits de l'homme dans le monde entier.